**PROJET DE DÉLIBÉRATION D’UNE COLLECTIVITE**

**EN QUALITE DE MEMBRE ADHERENT**

**AU GROUPEMENT DE COMMANDES D’ACHAT D’ENERGIE**

**DE TERRITOIRE D’ENERGIE MAYENNE**

Vu l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de Territoire d’énergie Mayenne validant la constitution du groupement de commandes du 19 septembre 2014,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée à compter de la notification de la convention ratifiée par l’ensemble des membres constitutifs.

Le coordonnateur du groupement est Territoire d’énergie Mayenne (ex SDEGM), Il sera chargé de recenser les besoins et de conduire la consultation d’appel d’offres aux fins de déterminer **un fournisseur d’électricité**.

La CAO du groupement sera celle de Territoire d’énergie Mayenne coordonnateur du groupement.

En conséquence, il vous est proposé :

* D’accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture d’électricité et de la retourner ratifiée, accompagnée de la présente délibération,
* D’autoriser l’adhésion de la ville……./EPCI ……..au groupement de commandes ayant pour objet d’identifier un fournisseur d’électricité,
* D’autoriser le Maire/Président ou son représentant à signer la convention de groupement,
* De donner mandat au coordonnateur afin qu’il puisse collecter les informations relatives aux différents points de livraison directement auprès des distributeurs et fournisseurs (gaz et électricité)
* D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de ..…/EPCI…… .Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
* De s’engager à compléter le fichier Excel « fiche de collecte » mis en ligne sur le site internet de Territoire d’énergie Mayenne avant le **23 avril 2018**. A défaut de transmission dans les temps impartis, l’adhésion ne pourra être prise en compte,
* De ratifier la convention constitutive et de la retourner à Territoire d’énergie Mayenne avant le **23 avril 2018**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A ………………….……….. , le ……………………… 2018

Le Maire,